

ARRETE

**Arrêté du 22 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 19 septembre 2001 pris en application de l'article 7-8 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers**

NOR: ESRR0768513A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 19 septembre 2001, modifié par l'arrêté du 10 janvier 2003 et par l'arrêté du 5 août 2005, pris en application de l'article 7-8 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers ;

Vu les avis conformes du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement en date du 14 septembre 2007,

Arrête :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

L'annexe de l'arrêté du 19 septembre 2001 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 2° sont ajoutés les mots suivants :

« Musée du quai Branly ».

Au 3° sont ajoutés les mots suivants :

« Ecole d'économie de Paris.

Fondation Jean-Jacques-Laffont, Toulouse sciences économiques ».

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le directeur général de la recherche et de l'innovation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007.

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint au directeur général

de la recherche et de l'innovation,

